



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°22-11

Approuvant le plan de financement : « la nuit du sanpula 2011 »

- En complément de la délib n°19-11 du 26/03/11 -

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 votants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laetitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que le conseil avait déjà approuvé ce projet lors de sa réunion du 26-03-11. Il convient maintenant de valider le plan de financement de la façon suivante :

LA NUIT DES SANPULA 2011				
Charges	Montant	Produits	Montant	%
Hébergement/Restauration	1 500 €	LEADER	10 837,50 €	72,25 %
Déplacement	4 060 €	FEADER, CG	1 912,50 €	12,75 %
Organisation/Animation	3 810 €	Commune	2 250 €	15 %
Prestations	2 250 €			
Communication	1 130 €			
Imprévus	2 250 €			
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €	100 %

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Confirme la réalisation de la « Nuit du Sanpula »

Arrête le coût total de l'opération à 15 000 €.

Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Sollicite l'aide des différents partenaires qui seront sollicités. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA